



... Au fil du Mérard, La vie à Nancras ...

Bulletin municipal Avril 2021

La bibliothèque à la une

En 2020, notre bibliothèque a connu quelques mois de flottement. D'abord en raison de la crise sanitaire mais aussi par manque de bénévoles après le départ de Nicole Laviron que nous remercions au passage pour ses 12 années de bénévolat au service de la bibliothèque municipale.

Afin de la redynamiser, il fallait trouver des bénévoles pour reprendre « le flambeau », rendre l'espace plus attractif, renouveler le stock de livres et enfin, faire revenir les lecteurs !



Suite aux articles parus dans les derniers bulletins municipaux, deux volontaires se sont proposées: Béatrice Souty et Audrey Jourdain. Depuis ce début d'année, elles sont présentes chaque mercredi après-midi pour redonner vie à ce lieu quelque peu déserté en 2020.

La mairie a entamé des travaux pour améliorer l'accueil : rénovation de l'éclairage et aménagement d'une salle « Coin des enfants » pour permettre aux familles de choisir en toute tranquillité des livres pour les petits et les grands.

Quant au stock de livres, la Bibliothèque départementale de prêt renouvellera en juin le lot de livres prêtés en 2020. Par ailleurs, nous avons bénéficié en ce début d'année de dons de livres récents.



Nous vous invitons donc à venir dès à présent redécouvrir votre bibliothèque et faire part de vos souhaits de lecture. Nous comptons sur vous pour en faire un lieu où il fera bon se retrouver pour partager vos lectures.

N'hésitez pas à pousser la porte, vous serez accueillis avec le sourire !

Afin de pouvoir ouvrir aussi le vendredi en début de soirée, nous recherchons d'autres bénévoles qui pourraient donner de leur temps un ou deux vendredis par mois. Nous souhaitons constituer une équipe pour assurer l'ouverture de la bibliothèque sans que cela soit contraignant.

Enfin, si vous avez des livres récents et en bon état, nous vous remercions par avance pour vos dons.



Renseignements pratiques :

Adresse : 26 rue de l'Aunis (après la mairie)

Contact : 05 46 94 70 75 (mairie)

06 17 81 93 23 (Audrey Jourdain)

Heures d'ouverture : 16 h à 17 h 45 le mercredi

(Dans l'attente d'autres bénévoles)



Mairie de Nancras : 20 rue de l'Aunis

Telephone : 05 46 94 70 75

Courriel : mairie@nancras.fr

Site internet : www.nancras.fr

Ouverture au public :

lundi de 13h30 à 18h30

mardi de 14h00 à 18h00

mercredi de 09h00 à 12h30

vendredi de 13h30 à 18h00

LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

Le compte rendu détaillé des Conseils municipaux est affiché sur les panneaux d'affichage après chaque conseil, sur le site internet www.nancras.fr et disponible à l'examen en mairie.

Conseil municipal du 01/02/2021

Convention études et travaux avec le département pour l'aménagement de la rue d'Oléron

L'aménagement d'un trottoir rue d'Oléron et d'une tranchée drainante pour capter les eaux pluviales sont prévus, en collaboration avec le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente la convention « études et travaux » élaborée par le département. Une participation de la Commune à hauteur de 30 % du montant hors taxe des travaux est planifiée, soit 1 283,70€ pour les études et 27 000€ pour les travaux.

Monsieur le Maire précise que le début des travaux est envisagé en septembre 2021. Pendant cette période, une circulation en alternat sera certainement appliquée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention.

Convention d'études avec le département relative à l'aménagement de la rue de l'Aunis

De grands travaux de réaménagement de la rue de l'Aunis afin d'améliorer la sécurité des usagers sont également projetés, en partenariat avec le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente deux variantes à ce projet. La deuxième variante propose une écluse qui empiète sur une propriété privée. Elle sera par conséquent plus difficile à mettre en œuvre. Le Conseil Municipal souhaite qu'une proposition écrite soit faite auprès du propriétaire.

Une participation à hauteur de 30 % du montant hors taxe des études est déterminée soit 5 644,80€.

Monsieur le Maire ajoute que la réfection de la place de la Mairie sera aussi à prévoir à ce moment avec un mode de financement différent (Dotation d'équipement Rural et subvention départementale). Les travaux sont prévus pour 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention.

Mise aux normes de la salle de la Sellerie : consultation du Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la salle de la Sellerie qui est ambitieux et complexe. Il ajoute que le devis reçu pour les menuiseries est de 34 800€. Monsieur le Maire propose de faire appel au CAUE pour élaborer un plan d'aménagement global.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de solliciter le CAUE afin d'étudier le projet de mise aux normes de la salle de la Sellerie.

Reprise des concessions funéraires en état d'abandon

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de lancer la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

En effet, le cimetière dispose de peu d'emplacements disponibles et la démarche est longue (environ 3 ans). Elle se fera en concertation avec la police pluri-communale Val de Seudre. Un agrandissement du cimetière est à prévoir parallèlement. Un devis pour la construction d'un mur d'enceinte est à solliciter.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour lancer la procédure de reprise des concessions abandonnées.

Désignation d'un délégué auprès du FREDON Charente-Martime

Le FREDON assure la coordination des luttes pour la régulation d'un certain nombre de nuisibles notamment les rongeurs, taupes, chenilles défoliatrices, frelons asiatiques, etc. A l'unanimité, le Conseil désigne M DURAND Lionel comme référent communal auprès du FREDON.

QUESTIONS DIVERSES

- Le bornage pour la vente des deux garages au 17 et 19 rue des écoles a eu lieu le 10 décembre. Le notaire devra être contacté suite à des servitudes qui doivent être notifiées dans l'acte.

- Mme BERNARD Patricia a déposé un courrier pour son départ à la retraite. Une réflexion sur la réorganisation de la cantine devra être menée.

- Mme ENTEM Christine a rencontré deux personnes qui souhaitent être bénévoles à la bibliothèque.

Il s'agit de Mme SOUTY et de Mme JOURDAIN. La bibliothèque sera donc ouverte le mercredi après-midi (même pendant les vacances scolaires). Mme ENTEM Christine propose que la bibliothèque soit agrandie afin de proposer un coin lecture pour les enfants.

Une mise à jour des panneaux de signalisation devra être faite au carrefour : signalisation des écoles, du centre de loisirs et de la bibliothèque.

- Les panneaux d'isolation phonique ont été installés au restaurant scolaire et à la salle des Halles.

- Le sens de la circulation rue des écoles devra être acté et les panneaux installés.

- Monsieur SIVADIER Johnny relance le sujet de la vidéosurveillance

Compte administratif 2020-budget annexe Locaux Commerciaux

Monsieur le Maire présente les points relatifs aux finances de la Commune.

Le compte administratif 2020 du budget annexe « Locaux commerciaux » dégage un excédent de 10 594,42€. Il est précisé que seul le salon de coiffure est inclus dans le budget annexe.

Monsieur le Maire quitte la salle, et Madame ENTEM Christine, deuxième adjointe, préside et met le compte administratif 2020 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget annexe « Locaux commerciaux ».

Compte de gestion 2020- budget annexe Locaux commerciaux

Le compte de gestion établi par le comptable du Trésor est identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget annexe « Locaux commerciaux ».

Compte administratif 2020-budget principal

Monsieur le Maire présente les points relatifs aux finances de la Commune.

Le compte administratif 2020 du budget principal dégage un excédent de 519 051,90 €.

Pour terminer, Monsieur le Maire précise que l'orientation du budget 2021 devra être la compression des charges de fonctionnement et la concentration sur les projets de voirie qui sont l'aménagement des trottoirs rue d'Oléron et l'enfouissement des réseaux rue de la Berthinière. Les autres projets seront étudiés au fur et à mesure.

Monsieur le Maire quitte la salle, et Madame ENTEM Christine, deuxième adjointe, préside la séance et met le compte administratif 2020 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget principal.

Compte de Gestion 2020-budget principal

Le compte de gestion établi par le comptable du Trésor est identique au compte administratif. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget principal.

Création d'un poste d'adjoint technique au service restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame BERNARD Patricia, adjoint technique principal 2ème classe au restaurant scolaire, part à la retraite au 31 juillet 2021. Celui-ci ajoute que la commission école s'est réunie afin de préparer l'offre à paraître sur le portail de l'emploi public territorial et en donne lecture.

Madame MERLAUD émet une réserve quant à la durée du temps de travail (contrat de minimum 24h dans le privé) et craint que personne ne soit intéressé par un contrat de 23h. Mme BERNARD Patricia étant un agent intercommunal avec le SIVOS Seudre Saintonge, elle propose que la commune s'allie avec le SIVOS pour recruter et que cela figure sur l'offre d'emploi.

Monsieur le Maire souhaite que cette personne soit opérationnelle dès le 01er septembre 2021 et pour cela, il propose qu'elle soit en doublon avec Mme BERNARD au mois de juin.

Le profil devra être une personne qui sache cuisiner mais surtout qui sache bien encadrer les enfants. Il faut une personne motivée, dynamique et polyvalente.

Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime : mise en place d'une convention-cadre

La Commune de Nancras a adhéré depuis plusieurs années au service remplacement du Centre de Gestion et y a recours fréquemment. Ce service propose la mise à disposition d'agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité ou de remplacement d'agents notamment.

Dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service, le Centre de gestion propose une convention-cadre qui définit les modalités d'adhésion et les modalités de mise à disposition des agents de remplacement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion.

Demande de versement de la participation des communes Tribu de Nava

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de participation de la Tribu de Nava (centre de loisirs) à son budget de fonctionnement de 1 328,72€. Celui-ci précise que le montant de la participation est exceptionnellement bas du fait de l'attribution d'aides de la CAF, de la MSA et d'exonération de charges URSSAF lors de la période Covid 19. Pour information, le montant de la demande de subvention était de 5 512,75€ en 2020. Il ajoute que la CDC Cœur de Saintonge verse une participation de 15 000€ pour le budget de fonctionnement et 1000€ pour l'achat d'un logiciel de pointage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer à la tribu de Nava une participation à son budget de fonctionnement d'un montant de 1 328,72€

Approbation de la modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Il ajoute que toutes les Personnes Publiques Associées qui ont émis un avis sont favorables à la modification. Deux personnes ont émis un avis sur le registre mis à la disposition du public. Cette approbation devra paraître dans un journal diffusé dans le département.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la modification simplifiée n°1 du PLU .

Vendredi 2 avril, une journée teintée de bleu !

C'est pour mieux informer le grand public sur les réalités de ce handicap dont souffrent des millions d'individus dans le monde que l'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré que le 2 avril serait la Journée Mondiale de la Sensibilisation à l'Autisme.

Des conseillers municipaux, aidés de quelques bénévoles, ont donc préparé et installé à divers endroits du village



des décorations « bleues » comme dans de nombreuses communes de Charente Maritime, de France et d'ailleurs ... En France, chaque année, ce sont près de 35 000 enfants qui sont concernés par ces troubles du neuro-développement . Ensemble, combattons les représentations négatives de l'autisme et facilitons l'inclusion professionnelle et sociale des personnes TSA (troubles du spectre de l'autisme).

Association Autisme Charente-Maritime - 40 rue Auguste Roux – 17300 ROCHEFORT - Tél.: 06.98.80.53.94

LES NOUVEAUX MENUS DE LA CANTINE

Afin d'améliorer les menus de cantine, un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves et des enfants. Nous en étudions les retours afin d'adapter au mieux les menus en fonction des habitudes alimentaires des enfants. Cela sera fait en accord avec la diététicienne de Transgourmet qui élabore les menus selon les règles diététiques et dans le respect de la loi EGALIM.

Certains plats ont été déjà ciblés. Considérant qu'il y a beaucoup de déchets ces jours là, ils seront supprimés des menus pour éviter le gaspillage.

En ce qui concerne le choix de la matière première, la loi EGALIM nous oblige à intégrer 20% de Bio et 50% de produits dits de qualité. Nous proposons une gamme de bœuf et de porc d'origine Nouvelle Aquitaine.

Il nous paraît important également de respecter, dans la mesure du possible, la saisonnalité des fruits et légumes.

Par ailleurs, il y a un menu végétarien par semaine, comme l'impose la loi EGALIM. On note que les quantités de déchets sont moins importantes ce jour là que pour des menus plus classiques.

Les menus détaillés sont consultables sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école et sur le site internet de la mairie : www.nancras.fr

29/03	Mardi 30/03	Jeu-di 01/04	Vendred
MIMOLETTE	CAROTTES RAPEES AU CITRON	RADIS AU SEL	RIZ THON
LE VEGETARIEN	ROTI BOEUF NOUVELLE AQUITAINE	RISSOLETTE DE VEAU	DOS DE ME
TIRON	PDT ROBE DES CHAMPS FROM BLC	FENNE BIO BEURRE	GRATIN DE
	MINI CHAVROUX		KIRI
RAISIN CARAMEL	ORANGE FRUIT	YAOURT A LA VANILLE BIO	BANANE FI

Type d'aliment

- Produits laitiers
- Féculents
- Végétaux crus
- Végétaux crus
- Sucres
- Corps gras
- Protides

Pictogramme commercial

- Recette bio
- Label Rouge
- France
- Viande bovine française
- Bleu blanc coeur
- Fait maison
- Sans gluten
- Origine
- Produit MSC
- Recette régionale
- Nouvelle recette
- Vegetarien
- Volaille française

Vie pratique

- Numéros utiles
- Enfance et jeunesse
- L'école
 - ° RPI
 - ° La cantine
 - ° La garderie

LES MENUS :

Enfouissement des réseaux d'éclairage public rue de la Berthinière : devis du SDEER Monsieur le Maire présente pour la 3ème fois le devis du SDEER concernant l'enfouissement des réseaux électriques rue de la Berthinière. Ils annoncent que les contrats sont en cours de finalisation et qu'une personne a refusé la pose d'une lanterne sur sa façade, d'où la modification du devis.

Son montant est de 15 667,67€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 15 667,67€. Le remboursement sera échelonné en cinq annuités.

Devis des enfouissements de réseaux Télécom

Monsieur le Maire présente le devis pour l'enfouissement des réseaux Telecom rue de la Berthinière qui est de 33 295,88 € TTC.

Monsieur le Maire annonce que les travaux sont prévus pour le mois de mai-juin 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 33 295,88€ TTC. Le remboursement sera échelonné en cinq annuités.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'enfouissement des réseaux Télécom rue de la Berthinière

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement de réseaux Telecom rue de la Berthinière peuvent être subventionnés par le département à hauteur de 45 % TTC du montant des travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de solliciter une subvention départementale de 14 983,15€ au titre de la revitalisation des centres des petites communes.

QUESTIONS DIVERSES

- Des devis ont été élaborés par l'entreprise TP Joly. Un de 804 € TTC (pour la réfection de la chaussée vers le Clos, sur la sortie de Nancras, RD 728) et l'autre au carrefour de Pouzaur d'un montant de 4 324,80€ TTC. Ces travaux pourraient être effectués en même temps que la réfection des trottoirs rue d'Oléron et pris en charge à hauteur de 70 % par le Département.

- La Police Municipale Pluri-communale avait déposé un instrument permettant de mesurer le nombre de véhicules et leur vitesse aux Moines suite aux plaintes de vitesses excessives d'un riverain. Il en ressort sur 420 véhicules comptabilisés sur une semaine, 15 roulent au-dessus de 60 km/heure. Monsieur le Maire propose qu'une bande rugueuse soit installée aux Moines.

- L'entreprise AREV qui avait refait les trottoirs rue d'Oléron côté impair va venir pour y faire des travaux suite à un problème de conception. En effet, avec la chaleur, les trottoirs se soulèvent.

- Monsieur le Maire ajoute que Monsieur GAURIER, électricien, est venu afin d'établir des devis sur la mise en conformité de tous les bâtiments communaux.

- Une demande de sondage concernant le sens de la circulation rue des Huppas va être envoyée aux riverains. Il s'agit de connaître leur position sur le maintien du sens unique ou non.

LE PIÉTON DE NANCRAS

Quelle ne fut pas la surprise du piéton de Nancras, en cette fin du mois de mars, de découvrir un perroquet bleu perché dans un arbre près de l'église.

Quelques incivilités ayant été commises depuis, sur ces décorations bleues, et sachant qu'un perroquet est aussi surnommé "rèpète-Jaco", le conseil municipal du 9 avril comptait sur le rapport de ce fameux collaborateur.

Peine perdue !!! Le piéton de Nancras, en se rendant au marché ce vendredi matin, a constaté avec regret que le perroquet bleu avait pris son envol avec d'autres décorations !!!



Fort heureusement, quelques heures plus tard une gentille fillette a rendu à la mairie le perroquet bleu, mascotte de la journée de l'autisme.

Une fois remis de ses émotions, « rèpète-Jaco » pourra sans doute nous raconter ses mésaventures !

OFFRE D'EMPLOI

Suite au prochain départ en retraite de Patricia Bernard, la mairie recherche un ou une employé(e) de cantine en contrat CUI CAE.

Pour consulter l'annonce, rendez-vous sur le site de la mairie www.nancras.fr ou contactez Pôle Emploi (Annonce : **112HZPW**)



RETROUVEZ EN TEMPS RÉEL
TOUTES LES INFOS DE LA COMMUNE
SUR

www.nancras.fr

&

PanneauPocket

(l'appli téléphone à télécharger sur
Google Play, App Store ou AppGallery)

Vote du budget primitif 2021-budget annexe Locaux Commerciaux

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget primitif 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 13 914,72€ et en section d'investissement à 1 671,70€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 du budget annexe Locaux Commerciaux.

Affectation du résultat 2020-budget principal

Compte tenu des résultats de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget principal les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement (002 en recettes) : 519 051,90€
- Report en section d'investissement (001 en dépenses) : 14 278,09€
- Affectation en réserves (recettes d'investissement, article 1068) : 31 243,45€

Vote du taux des impôts locaux

Monsieur le Maire explique que la loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Ainsi, la suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB). L'application d'un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de taxe d'habitation « perdu » et le produit de TFPB départemental « attribué ».

Le taux de référence de la TFPB est égal à la somme du taux communal (17,83%) et du taux départemental de TFPB 2020 (21,50%). Ce qui fait un taux de 39,33 %.

Monsieur le Maire fait savoir que traditionnellement les taux des impôts locaux sont augmentés de 1 % chaque année. Pour cette année, il propose que la Municipalité n'augmente pas les taux des impôts locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et dit que les taux sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,33 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,27 %

Vote du budget primitif 2021-budget principal

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget primitif 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 973 523,58€ et en section d'investissement à 175 791,24€.

Monsieur le Maire résume en disant que les principaux projets d'investissement de cette année sont : la rénovation des trottoirs de la rue d'Oléron (côté pair), la mise aux normes électriques de tous les bâtiments communaux et l'acquisition d'un logiciel cimetière.

Il est prévu les années suivantes d'importants projets d'investissement tel que la réfection de la rue de l'Aunis et de la Place de la mairie.

Attribution de subventions aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser des subventions de la manière suivante :

- Institut Bergonie : 50,00 €
- ADMR : 50,00 €
- Saujon solidarité : 252 €
- Tribu de Nava : 1 328,72€
- Anciens combattants saintais : 50€

Acquisition d'un logiciel cimetière

Monsieur le Maire fait valoir que la Commune de Nancras ne dispose pas actuellement de logiciel cimetière et que tous les documents sont manuscrits.

Plusieurs prestataires ont été consultés. L'entreprise Gescime a présenté le devis le plus intéressant pour un montant de 4 473,60€ TTC.

Gescime propose l'intégration de la cartographie, la numérisation des concessions et la fourniture d'un site internet. La renumérotation des concessions, demandée par les élus, est offerte dans le devis.

Le conseil municipal, par 1 abstention et 11 pour, accepte le devis de l'entreprise Gescime d'un montant de 4 473,60€ pour l'acquisition d'un logiciel cimetière.

Modification des statuts du SIVOS Seudre Saintonge

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat du SIVOS Seudre Saintonge de modifier les articles 2,5, 11 et 12 des statuts. Il s'agit de prendre en compte que:

- les services d'accueil périscolaire sont situés à Nancras
- trois ATSEM sont rémunérées par le SIVOS et que chaque commune conserve la gestion de leur cantine
- le Trésor Public est situé à Rochefort et non à Saint Porchaire
- les recettes du syndicat sont constituées entre autres de subventions versées par l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix contre et 10 pour, approuve la modification des statuts du SIVOS Seudre Saintonge.

Délibération refusant le transfert automatique de la compétence « documents d'urbanisme »

Monsieur le Maire fait valoir que le Conseil Municipal, dans sa séance du 03 novembre 2020, s'était déjà prononcé en refusant le transfert automatique de la compétence « documents d'urbanisme ».

La loi du 14 novembre 2020 sur l'état d'urgence sanitaire a reporté le transfert de compétence PLU au 01^{er} juillet 2021. Le Conseil Municipal doit par conséquent délibérer à nouveau sur ce sujet dans les délais impartis. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de PLU à la CDC Cœur de Saintonge.

Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le plan d'épandage des boues issues des stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique relative à l'autorisation environnementale pour le plan d'épandage des boues issues des stations d'épuration de la communauté d'agglomération Royan Atlantique va avoir lieu du 19 avril au 19 mai 2021 inclus.

Du fait que la commune de Nancras se trouve dans le périmètre des Communes concernées, le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Il ajoute que l'épandage des boues issues des stations d'épuration est très surveillé et réglementé. Une parcelle de 3,67 hectares et située à plus de 100m des habitations est concernée par cet épandage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale.

Création d'un poste employé de cantine dans le cadre du PEC (Parcours Emploi Compétence)

Suite au départ de Mme BERNARD Patricia au 31 juillet 2021, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Monsieur le Maire souhaite que cette personne travaille en doublon avec Mme BERNARD, soit avant les grandes vacances scolaires.

Il ajoute que dans les contrats aidés dans le cadre du PEC, le taux de prise en charge varie de 45 à 80 % en fonction du public (prise en charge du salaire mensuel brut dans la limite de 20 heures hebdo).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un emploi aidé de 23h hebdomadaire en tant qu'employé de cantine et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles avec Pôle emploi.

QUESTIONS DIVERSES

- Un sondage concernant le maintien du sens unique ou non dans la rue des Huppas a été envoyé aux riverains. Sur 21 questionnaires envoyés, 17 ont répondu. 13 sont favorables au maintien du sens unique, 4 sont contre.

Monsieur SIVADIER Johnny prend acte de ce choix et préconise de revoir la sécurité dans ce lotissement notamment à cause d'un mur de clôture qui empêche toute visibilité. Pour cela, il propose d'aller constater sur place pour trouver des solutions.

- Monsieur le Maire fait un point sanitaire sur les écoles. Suite à des adultes positifs à la COVID 19 à l'école maternelle de Balanzac ainsi que 3 ou 4 élèves également, une classe a fermé dans un premier temps jeudi 01^{er} avril sur décision de l'inspection académique. Dans un deuxième temps, la 2^{ème} classe a été fermée vendredi 02 avril à 12h. A l'heure actuelle, le maire et le directeur de l'école n'ont pas eu connaissance de cas positifs à l'école de Nancras.

Il ajoute que le centre de loisirs « la Tribu de Nava » sera fermé pendant les vacances de Pâques. Le centre de loisirs de Saint Porchaire est ouvert pour les personnes prioritaires.

- La FCPE a fait un sondage auprès des parents et des élèves concernant le restaurant scolaire. Il en ressort que beaucoup se plaignent du bruit malgré la mise en place des panneaux acoustiques. Des solutions alternatives vont être recherchées pour limiter le bruit. Transgourmet va être contacté afin que les plats proposés soient simplifiés.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Didier MAUCLAIRE a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal délégué aux espaces verts.

- Des élus et des bénévoles ont participé à la décoration en bleu de la Commune pour la journée de l'autisme du 02 avril. Malheureusement, plusieurs tee-shirts ont été volés ainsi que des peluches.

- Monsieur le Maire annonce que le repas champêtre du mois de juillet est annulé à cause de la COVID.



Nous aspirons tous à vivre dans cadre agréable et tranquille.

Crottes de chien, déchets jetés sur les trottoirs ou dans la nature, dégradations diverses et coûteuses pour la collectivité ...

A chacun d'entre nous de **respecter l'espace commun** pour mieux vivre ensemble !



LE PRINTEMPS A NANCRAS



Le fleurissement des bulbes plantés cet automne par nos employés municipaux dans les massifs et les jardinières ont donné à notre village un air de fête ce printemps !

Merci à Didier et Nadine pour leur travail et à Didier Mauclaire pour ses conseils.



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

En vue du retour des vacances scolaires, vous trouverez, en mairie et sur le site nancras.fr, le planning d'animation et d'inscription à partir du mercredi 28 avril 2021.

Si vous êtes concerné par cet accueil, merci de bien vouloir compléter le document précisant les jours d'inscription et nous en faire retour dans la boîte aux lettres du SIVOS au 49 Route de l'Océan à Balanzac ou par mail avant le lundi 26 avril.

sivos.seudre.saintonge@gmail.com / 05 46 95 28 71 / 06 24 27 74 65



!!! Le programme est susceptible d'être modifié en fonction des règles sanitaires à la date des manifestations.

❖ Le dimanche 9 Mai 2020 15h-18h

Cuisinons ensemble

Animation par Jordan Brosse, diététicienne
Centre de loisirs les Ptites Canailles
17250 La Vallée

Bien être

Famille

❖ Le dimanche 6 Juin 14h- 18h

Jeux d'eau

Parc de Nancras

WEBINAIRE : L'épuisement parental, le burn out.

Animé par l'association Réseau de soutien aux parents 17

Lundi 26 Avril 2021- 20h30

Sur inscription à robineau@coeurdesaintonge.fr

OUVERT A TOUS

Un lien pour la visio vous sera envoyé deux jours avant la conférence.

Fête de l'enfance et des familles Samedi 29 MAI 2021

Maison de l'enfance
St Porchaire 10h-18h



Renseignements:
CDC CŒUR DE SAINTONGE
05 46 95 35 83

robineau@coeurdesaintonge.fr



La Tribu de Nava

ACCUEIL DE LOISIRS DE NANCRAS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans

Durant les vacances d'hiver 2021, nous avons voyagé à travers le temps : découverte de danses, musiques, objets et techniques d'autrefois la première semaine puis direction le futur : robots, fusée, chorégraphie et jeux la deuxième semaine.



Création d'un jeu de société « La course des moutons »

Pas d'ouverture aux vacances de printemps pour raisons sanitaires mais nous espérons vous retrouver nombreux cet été pour partir au temps des princesses et des chevaliers : le moyen-âge nous attend...

En attendant, n'hésitez pas à consulter notre Facebook :

La Tribu de Nava Accueil de loisirs 17600 Nancras

En vue de son Assemblée Générale annuelle en mai, l'association La Tribu de Nava (Centre de loisirs de Nancras) est à la recherche de candidatures pour renouveler les membres du bureau.

Si vous souhaitez vous investir en tant que membre bénévole, merci de nous transmettre votre candidature par mail à latribudenava@gmail.com **avant le 30 avril.**



Cette agence agréée est spécialisée dans la garde d'enfants à domicile et propose aux familles les prestations suivantes : garde d'enfants dès la naissance, accompagnement à la crèche ou à l'école, sortie de crèche ou d'école, aide aux devoirs, coordination d'un système de garde partagée, accompagnement aux activités extrascolaires, garde en journée, en soirée, de nuit, gardes pendant les vacances scolaires...

INFORMATIONS GÉNÉRALES :



Banque Alimentaire

Distribution des produits de la Banque Alimentaire de Charente Maritime, assurée par l'association « **Saujon Solidarité** » pour le canton de Saujon
Local : 2 bis rue du Château d'Eau à **SAUJON**

CALENDRIER :

les samedis :

24 avril - 08 et 22 mai - 05 et 19 juin

Horaires d'ouverture : 8h30 - 11h

Les personnes venant pour la première fois doivent au préalable se présenter à la Mairie de leur lieu de résidence qui leur délivrera une carte attestant de leur droit à l'aide alimentaire. Si vous avez un empêchement, prévenez nous au **07 77 05 88 45**.

PANIER ALIMENTAIRES JEUNES

La mise en place du dispositif « REBONDS » (Paniers Alimentaires) est une initiative portée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce dispositif va permettre aux jeunes en difficultés non étudiants (donc hors CROUS), âgés de 15 à 30 ans et résidants en Charente-Maritime, de prétendre à un panier alimentaire tous les 15 jours. Ces paniers seront constitués de nourritures et de produits d'hygiène et disponibles sur l'ensemble du Département.

INFOS : <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/>



ou

Association LE LOGIS

10 rue Griffon - Saintes
05 46 93 85 85

**la Charente
Maritime**
DÉPARTEMENT



AIDE DÉPARTEMENTALE POUR LES ÉTUDIANTS

Le Département de la Charente-Maritime, conscient des difficultés que les étudiants rencontrent durant cette crise sanitaire, déploie un dispositif global de soutien et d'accompagnement. **Toutes les infos et accès au formulaire sur** : <https://la.charente-maritime.fr/covid-19-des-aides-pour-etudiants>

ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

Son objectif est de soutenir les familles et le nombre de ses adhérents est le reflet des actions menées sur le terrain au plus proche des familles par l'ensemble des bénévoles et en lien avec nos partenaires.

De nombreuses activités sont proposées : formation des aidants, groupe de parole, relaxation, atelier de mobilisation cognitive ...

Les Haltes relais accueillent les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, accompagnées de leur aidant où des temps d'activités et de convivialité sont proposés.

Halte relais proche de Nancras : « Le temps présent » le mardi de 14 h à 17 h - 116 Cours Paul Doumer à Saintes

Contact et informations :

Monique VERNE

Présidente France Alzheimer Charente Maritime

Tél : 05 46 92 25 18

Site internet : [www.francealzheimer.org /charentemaritime/](http://www.francealzheimer.org/charentemaritime/)



VACCINATION
contre la Covid-19

La vaccination est désormais ouverte sans conditions :

- aux personnes de **plus de 55 ans** avec les vaccins d'AstraZeneca et Johnson & Johnson
- aux personnes de **plus de 60 ans** avec les vaccins de Pfizer et Moderna

Pour prendre un rendez-vous pour se faire vacciner, se connecter sur www.sante.fr ou www.doctolib.fr/vaccination-covid-19

Ou téléphoner au centre de vaccination le plus proche :
Pont l'Abbé d'Arnoult : 54 rue de Verdun 05 46 93 16 01

! Même vacciné, continuez à respecter les gestes barrières !



La CPAM de la Charente-Maritime propose des conférences en ligne thématiques, gratuites et accessibles à tous sur vos démarches et ses différents services.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur :

www.ameli.fr/charente-maritime
Rubrique « Actualités »

INFOS CYCLAD

Les habitants de notre commune ont reçu dans leurs boîtes aux lettres, y compris celles avec un « stop pub » le nouveau guide des déchetteries. Si vous ne l'avez pas conservé, ce guide est disponible en mairie.

Vous pouvez trouver sur toute l'actualité CYCLAD mise à jour sur la page Facebook @Cyclad17 ainsi que sur le site internet cyclad.org

Bien trier vos déchets, c'est bon pour notre planète mais aussi pour votre porte-monnaie car les erreurs de tri engendrent des coûts supplémentaires qui, à terme, se retrouvent sur vos factures de ramassage des ordures ménagères.



RISQUES D'INCENDIE

Face aux risques d'incendie, l'emploi du feu en extérieur est strictement réglementé en Charente Maritime.

FEUX DE LOISIRS

Avant d'allumer un feu de loisirs en extérieur, le responsable du feu doit disposer de l'autorisation écrite délivrée par le maire.

Il est **INTERDIT** de faire du feu en extérieur dans les zones boisées à risques dès lors que le risque incendie est de niveau sévère, très sévère ou exceptionnel

Les feux de loisirs comprennent : les feux de cuisson tels que méchouis, éclades, grillades, barbecues sauvages, etc. et les feux festifs tels que feux de veillée, feux de la Saint-Jean, feux de camps, feux de joie, etc.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Avant de brûler des déchets verts en extérieur, le responsable du feu autorisé doit disposer d'une dérogation écrite délivrée par le maire.

Pour lutter contre la pollution de l'air et limiter le risque d'incendie, le brûlage de déchets à l'air libre ou en incinérateur individuel est **INTERDIT** toute l'année sur l'ensemble du département. Cette interdiction s'applique à tous les déchets des particuliers, des professionnels et des collectivités locales.

Les déchets verts doivent être valorisés : compostés, utilisés en paillage ou déposés en déchetterie

Plus d'infos en mairie ou sur www.nancras.fr (rubrique « Infos »)



EAUX DE PLUIE ET DE PUIITS

Préconisations d'utilisation des eaux de pluie, puits et forages privés pour protéger sa santé et celle des autres.

L'utilisation des eaux de pluie, de puits et forages privés comme ressource alternative est un choix que de nombreux citoyens font déjà aujourd'hui librement, pour l'arrosage du jardin ou le lavage de la voiture.

D'autres envisagent d'utiliser ces eaux de pluie ou de puits ou de forages privés, à l'intérieur de leur maison, pour alimenter une chasse d'eau ou laver des sols et relient leur réseau privé au réseau public créant un risque majeur de retour d'eau et de pollution du réseau public.

Le retour d'eau est un phénomène physique qui doit être évité. Des dispositifs techniques de protection existent : ils consistent à interrompre ou « casser » le risque d'aspiration de l'eau non potable vers le réseau public. Avec de tels dispositifs, l'eau d'un réseau privé ne reviendra jamais dans le réseau public sous réserve d'une maintenance régulière et d'un contrôle périodique des installations.

La réglementation définit des règles communes d'utilisation et de mise en service (déclaration d'un puits ou récupération d'eau de pluie). Elle vous protège et protège la collectivité des utilisations dangereuses, pour votre santé et celle des autres.



Plus d'infos sur www.nancras.fr (rubrique Infos) ou www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Pour protéger la santé et la qualité de l'eau, l'épandage de produits phytosanitaires est dans certains lieux interdit, limité ou à effectuer sous mesures de protection.

Les produits phytopharmaceutiques, plus couramment appelés phytosanitaires ou phytos sont :

- Des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture (herbicides, fongicides, insecticides, acaricides...)

- Des pesticides ainsi que les biocides et les antiparasitaires

Mal employés, ils présentent des risques pour l'environnement et la santé.

Les produits autorisés en agriculture biologique n'en font pas partie.

Plus d'infos sur www.nancras.fr (rubrique Infos) ou www.charente-maritime.gouv.fr



BALADES CHAMPÊTRES

Un panneau avec des circuits de randonnées à pied ou à vélo a été installé sur la place de la Fontaine par la CDC Cœur de Saintonge.

Vous pourrez trouver les cartes de ces balades à la mairie, sur : www.coeurdesaintonge.fr et les traces GPX sur charente-maritime.ffrandonnee.fr





Le groupe folklorique « **ÉLOISES DE NANCRAS** » a dû suspendre ses répétitions de danse durant cette pandémie.

Ces rencontres hebdomadaires sont remplacées par des ateliers « musique » pendant lesquels il est plus facile de respecter les mesures sanitaires. Nous en profitons pour enrichir notre répertoire, diversifier nos chants et contre chants musicaux.

Les costumes et coiffes n'ont pas été laissés pour compte. Il nous reste encore beaucoup de travail.

Notre confédération (CNGFF) nous invite à élaborer des petits reportages afin de mettre notre culture en valeur. Vous pouvez les retrouver sur YouTube sous le nom de **MAG FOLKLORE**.

Éloises a proposé une vidéo sur la Lulette, un moulin de Saint Grégoire d'Ardenne et sur nos coiffes. Un autre reportage est en cours d'élaboration sur la bughée et le lavoir.

Dans l'attente de vous faire découvrir notre groupe lors d'un spectacle à Nancras, nous vous disons à bientôt.

Contact : Natacha au 06.68.71.94.90



Formation BNSSA

Devenez
Nageur-Sauveteur,
avec le **CFS 17**



Vous avez 17 ans ou plus... Vous souhaitez préparer un diplôme qui allie la natation et l'assistance aux autres ? Venez préparer le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (**B.N.S.S.A**). Il vous permettra de faire de la **surveillance de baignade** dans les piscines ou de travailler sur les plages en tant que sauveteur.

Vous serez préparés par des formateurs qualifiés et expérimentés dans le domaine du secourisme et du sauvetage.

La formation comprend les entraînements natation et sauvetage, les **formations aux premiers secours (PSE1 et PSE2)** ainsi que le permis bateau, indispensable pour ceux qui souhaitent travailler comme **sauveteur en mer**.

Les entraînements natation et sauvetage ont lieu à la piscine de Saujon le samedi soir, toute l'année (sauf l'été). Les formations de secourisme sont généralement programmées sur les vacances scolaires.

Vous êtes déjà BNSSA et vous souhaitez recycler votre diplôme ?

Contactez-nous ! Nous mettons en place des sessions d'exams régulièrement.

LE CFS17 propose aussi différentes formations : PSC1, PSE1, PSE2, Moniteur de Premiers Secours, en formations initiales ou continues ; ainsi que ses services pour la mise en place de **dispositifs de premiers secours (DPS)**, lors d'événements ou de manifestations organisés par les communes, ou les associations.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

M. Jean-Bernard Couliard, Président du CFS17

06.58.273.273 ou cfsdu17@gmail.com

Siège social : 16 rue des écoles – 17600 – Nancras

FOYER RURAL



S'il ne nous reste plus que la marche comme activité qui permette de nous retrouver chaque semaine en petit groupe, nous continuons les séances de gym en réunion

« zoom » et gardons, autant que possible, le contact avec nos adhérents.

Nous préparons aussi « l'après Covid » en recherchant les nouvelles activités que nous pourrions vous proposer à l'automne si tout va bien !

Si vous souhaitez mettre en place une activité : peinture, dessin, loisirs créatifs, jardinage, tricot, broderie, jeux, pétanque ... N'hésitez pas à nous contacter.



Le Foyer Rural, affilié à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux et au Comité Départemental sportif des Foyers Ruraux, est une association multi-activités.

CONTACT : Christine au 06 12 31 54 86

LE COMITÉ DE RÉDACTION



Christine ENTEM
Amandine BRUNET
Karine MACHEFERT
Adeline MONTUS
Sonia MERLAUD
Sandrine PROTEAU
Johnny SIVADIER

Imprimé par la mairie de Nancras